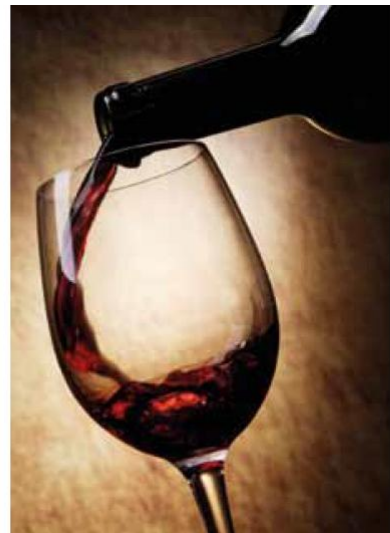




Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Selon le décret du 11 Juillet 2011





Sommaire

1. INTRODUCTION

1.1 Objet

1.2 Cadre réglementaire

1.3 Contenu du rapport

1.4 Glossaire

2. BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2.1 Année de reporting et de référence du bilan

2.1.1 Année de reporting

2.1.2 Année de référence

2.2 Émissions de GES

2.2.1 Émissions directes de GES

2.2.2 Émissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité

2.2.3 Tableau de synthèse des émissions

2.2.4 Synthèse graphique

3. SYNTHES DES ACTIONS

3.1 Historiques des actions déjà réalisées

3.2 Synthèse des actions envisagées par CASTEL sur les 3 prochaines années



1. INTRODUCTION

1.1 Objet :

La société CASTEL est une personne morale de droit privé qui emploie plus de 500 salariés en France métropolitaine. A ce titre, elle a réalisé un bilan de ses émissions de GES conformément au décret n° 2011-829.

1.2 Cadre réglementaire :

Cf. art 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, décret n°2011-829 et arrêté du 24 août 2011.

Suite au Grenelle de l'Environnement, le bilan des émissions de GES a été rendu obligatoire pour les acteurs privés et publics dont l'effectif ou la taille excède des valeurs règlementées.

Ce bilan est public. Le premier est établi avant le 31 décembre 2012, puis il est mis à jour tous les 3 Ans.

Ce bilan fournit une évaluation du volume d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre produit par les activités exercées par la personne morale sur le territoire national au cours de l'année précédant l'année de réalisation du bilan.

Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone, mais elles concernent tous les gaz suivants:

- le dioxyde de carbone (CO₂),
- le méthane (CH₄),
- le protoxyde d'azote (N₂O),
- les hydrofluorocarbones (HFC),
- les hydrocarbures perfluorés (PFC),
- l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Le bilan des émissions de GES est accompagné d'une synthèse des actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des 3 années suivant l'année d'établissement du bilan, pour réduire ses émissions de GES.

1.3 Contenu du rapport :

Le présent rapport reprend les éléments attendus décrits dans le chapitre 9 du guide méthodologique ministériel de septembre 2011 (version 1).

« Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) »

1.4 Glossaire :

Sont repris ci-après quelques définitions issues du guide méthodologique ministériel précité ainsi que des abréviations propres à la société RICARD :

Gaz à effet de serre (GES)* : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre.

Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission : Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Émission directe de GES** : émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, appartenant à la personne morale.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie* : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES* : émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre appartenant à d'autres entités.

Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE) ** : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) ** : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.



2. BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2.1 Année de reporting et de référence du Bilan

2.1.1 Année de reporting

Les données collectées pour établir ce bilan correspondent à la période :
- 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

2.1.2 Année de référence

Il s'agit de la première année de réalisation du bilan de GES pour l'entreprise CASTEL.

2.2 Émissions de GES

2.2.1 Émissions directes de GES (scope 1)

Émissions directes de sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de la combustion de combustibles d'origine fossile (produits pétroliers, gaz, etc.) ou autre (biomasse, déchets organiques, etc.) au sein des sources fixes (chaudières, groupes électrogènes, ...) appartenant à la personne morale.

Identification des sources d'émission chez CASTEL :

Chaudières au gaz naturel servant au chauffage et au process .

Calcul des émissions :

Donnée issues des factures et des relevés de compteurs.

Combustible	Quantité consommée en 2011	Facteur d'émission	Émissions en Teq CO2
Gaz	21 890 000 kWh	0.203 kg eq CO2/kWh	4 444

Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburant au sein des sources de combustion en mouvement (véhicules terrestres, aériens, etc.) appartenant à la personne morale.

Identification des sources d'émission chez CASTEL :

Véhicules de fonction, de sociétés. (Leasing ou location)
Véhicules type chariot fonctionnant au GPL

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre 2011



Calcul des émissions :

Donnée issues des factures et des relevés de compteurs.

Combustible	Quantité consommée en 2011	Facteur d'émission	Émissions en Teq CO2
GPL	43 350 l	1.8 kg eq CO2/l	78
Gasoil	300 000 l	2.692 kg eq CO2/l	807.6

Émissions directes fugitives

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement (fuites lors du remplissage, utilisation de GES tel que le gaz naturel, réaction anaérobie lors de la décomposition de matières organiques en bassin de Décantation, etc.).

Identification des sources d'émission chez CASTEL :

Pour les installations appartenant à CASTEL, ce poste correspond aux fuites de fluides frigorigènes au niveau des groupes froids et des appareils de climatisation dans les bâtiments.

Calcul des émissions :

Les données récoltées sont égales aux quantités de fluide réinjectées en 2012 dans les Installations, ces quantités ont été indiquées par les prestataires spécialisés dans leurs rapports d'intervention.

Fluide frigorigène	Quantité consommée en 2011	Facteur d'émission	Émissions en Teq CO2
R 22	18 kg	1 810 kg eq CO2/l	32.5
R 410 A	70 kg	1 978 kg eq CO2/l	138.5
R 407 C	80 kg	1 655 kg eq CO2/l	132.4



2.2.2 Émissions indirecte de GES (scope2)

Émissions indirectes liée à la consommation d'électricité

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources : éclairage, utilités, fonctionnement des machines,...

Identification des sources d'émission chez CASTEL :

Chez CASTEL l'électricité alimente :

- éclairage
- les pompes à vin
- les utilités
- les chariots élévateurs
- les lignes d'embouteillages et tous équipements associés

Calcul des émissions :

Quantité consommée en 2011	Facteur d'émission	Émissions en Teq CO2
23 602 078	0.084 kg eq CO2/l	1 983

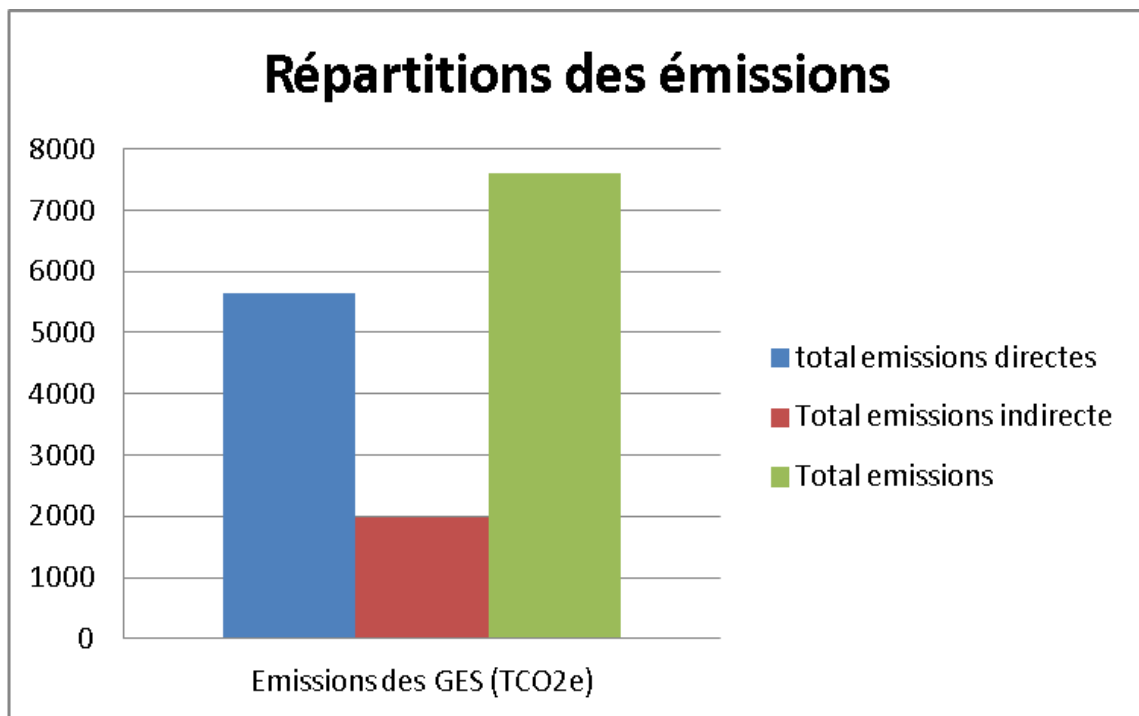
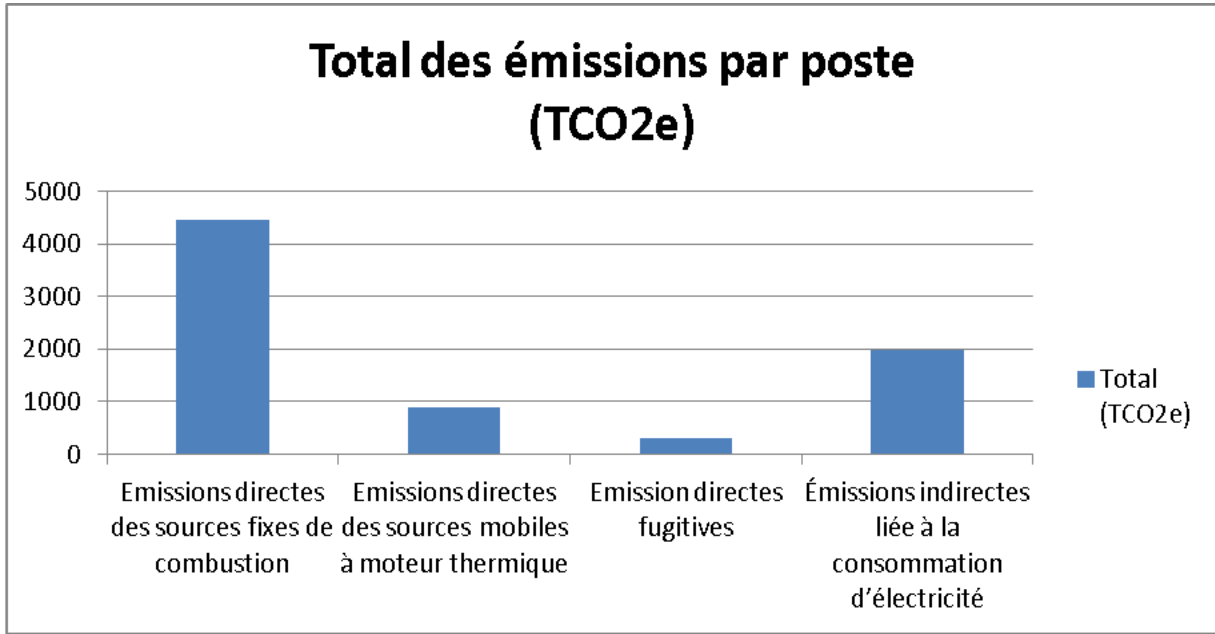
2.2.3 Tableau de synthese des émissions

		Émissions GES (en Tonnes) du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011					
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	SF6 (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Émissions directes	Émissions directes des sources fixes de combustion	4444	193	15	0	4444	
	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	885,6	39	3	0	885,6	
	Émissions directes fugitives	303,4	13	1	0	303,4	
	Sous total		5 633	245	19	0	5 633
Émissions indirectes associées à l'énergie	Émissions indirectes liée à la consommation d'électricité					1983	
	Sous total					1 983	
	TOTAL					7 616	

La somme des émissions comptabilisées sur le périmètre appartenant à l'entreprise CASTEL élargi à la flotte de véhicule de fonction est de :

7 616 T eq CO2

2.2.4 Synthèse graphique :





3. SYNTHÈSE DES ACTIONS

3.1 Historique des actions déjà réalisées

Négociant à l'origine, CASTEL est devenu un viticulteur de référence dès 1957, aujourd'hui présent dans toutes les grandes régions viticoles françaises. Ancré dans les régions et les terroirs, attachés à la qualité de ses vins, Castel ne peut envisager son avenir en tant qu'entreprise responsable sur les marchés viticoles et vinicoles sans se soucier du respect des hommes et de la terre ainsi que de la préservation des ressources dans le temps.

Au fil des années, le développement durable est devenu un enjeu majeur dans la stratégie de développement de CASTEL, tant au niveau national qu'international, impliquant une exigence continue dans un modèle économique toujours plus responsable et vertueux.

Les engagements environnementaux de CASTEL :

Diminuer les répercussions environnementales des activités : limiter les émissions de CO₂, optimiser la valorisation des déchets, interdire l'utilisation de produits azotés, gérer la qualité des sols, utiliser le bon produit au bon dosage.

L'établissement de Blanquefort, siège du groupe, est certifié **ISO 14 001** au sein de la 1^{ère} association du Système Management Environnemental des vins de Bordeaux. Cette première certification a permis de mettre en place un SME pour l'ensemble du groupe avec un suivi d'indicateurs, une politique Développement Durable avec des objectifs pour le groupe ainsi que la mise en place d'un groupe de travail de développement durable dans chaque établissements d'embouteillages. De nombreuses actions du plan environnemental ont déjà permis de réduire :

- les consommations énergétiques (gaz et électricité),
- la consommation en eau,
- l'impact des rejets
- le volume de déchets générés, mais surtout d'augmenter l'indice de recyclage de nos déchets.

De plus Le groupe a certifié plus de 600 ha de vigne en agriculture raisonnée, visé par la certification **TERRA VITIS**. Le bilan des GES de chaque propriété est suivi et il a été mis en avant que le plus gros impact venait du fonctionnement des engins agricoles. Ainsi le groupe a décidé de renouvelé son parc machine par des engins moins énergivore et de travailler activement sur les itinéraires viticole.

L'ensemble des ces réductions permettent de diminuer le dégagement de GES.

3.2 Synthèse des actions envisagées par CASTEL sur les 3 prochaines années

<u>Poste d'émission</u>	<u>Actions envisagées</u>	<u>Délai</u>
Émissions directes de sources fixes et de combustion.	Mise en place de récupérateur d'air chaud des compresseurs, pour réintégrer dans les chaudières.	Plusieurs tranches entre 2013 et 2016.
Émissions directes de sources fixes et de combustion.	Isolation optimisée des conduits de chaleur.	Plusieurs tranches entre 2013 et 2016.
Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique.	Renouvellement de la flotte de véhicules légers.	A définir en fonction des échéances de leasing.
Émissions directes fugitives.	Remplacement des climatisations au R22 par des équipements avec des gaz frigorigènes à PRG moindre.	Plusieurs tranches entre 2013 et 2016.
Émissions indirecte liées à la consommation d'électricité.	R&D sur les LED.	En fonction du retour des études.
Tous postes.	Actions liées au Plan d'action groupe.	Sur les 5 ans à venir.